



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

RELATIVE A L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Le 9 février 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni de manière dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 3 février 2021.

Vu la délibération 2020-CSYN-35 relative à la modification des statuts et du règlement intérieur de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu les articles 3 et 9 du Règlement intérieur,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu la délibération 2021-CSYN-71 relative au rapport sur les orientations budgétaires 2021

Vu le rapport de M. le Président du Comité syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

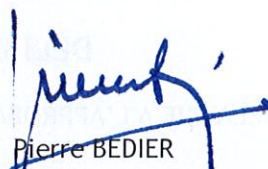
APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2021 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

		Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Fonctionnement	Dépenses	11 985 761,70	4 158 348,80	16 144 110,50
	Recettes	12 188 840,50	3 955 270,00	16 144 110,50
Investissement	Dépenses	33 008 840,21	3 955 270,00	36 964 110,21
	Recettes	32 805 761,41	4 158 348,80	36 964 110,21
TOTAL	Dépenses	44 994 601,91	8 113 618,80	53 108 220,71
	Recettes	44 994 601,91	8 113 618,80	53 108 220,71

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-76-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

APPROUVE les autorisations de programme pour l'AP Numérique des établissements et pour l'AP Vidéo Protection telle que recensées dans les annexes de la maquette budgétaire du budget primitif 2020 syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.



Pierre BÉDIER

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-76-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Président de séance : Monsieur Pierre BEDIER

Présents : M. Pierre BEDIER

À distance : M. Bertrand COQUARD, Mme Cécile DUMOULIN, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Marie-Pierre LIMOGES, M. André MANCIPOZ, M. Jean-Marie MOREAU, M. Benoit POUYET, M. Serge QUERARD, M. Jean-François RAYNAL, M. Laurent RICHARD, M. Paul SUBRINI

Dont

Pouvoir : 0

Absents EXCUSÉS : M. Eddie AÏT, M. Daniel COURTES, M. Karl OLIVE, M. Cédric PEMBA-MARINE, M. Dominique TURPIN, M. Laurent VASTEL, Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	24	13	14

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-76-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
M. Pierre BEDIER	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Bertrand COQUARD	À DISTANCE	POUR
Mme Cécile DUMOULIN	À DISTANCE	POUR
Mme Ghislaine HAUETER	À DISTANCE	POUR
Mme Anne HERY LE PALLEC	À DISTANCE	POUR
Mme Nathalie LEANDRI	À DISTANCE	POUR
Mme Marie-Pierre LIMOGE	À DISTANCE	POUR
M. André MANCIPOZ	À DISTANCE	POUR
M. Jean-Marie MOREAU	À DISTANCE	POUR
M. Benoit POUYET	À DISTANCE	POUR
M. Serge QUERARD	À DISTANCE	POUR
M. Jean-François RAYNAL	À DISTANCE	POUR
M. Laurent RICHARD	À DISTANCE	POUR
M. Paul SUBRINI	À DISTANCE	POUR

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-76-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021